



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élèves

Question écrite n° 37971

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur l'opportunité d'instaurer une réglementation rendant obligatoire l'apposition des bandes réfléchissantes lors de la fabrication de cartables ou autres sacs utilisés par les écoliers. Aujourd'hui, 400 enfants meurent chaque année dans notre pays, impliqués dans des accidents parce qu'ils n'étaient pas suffisamment visibles sur le bord de la route ou en sortant de l'école. A l'instar de ce qui existe par exemple en Allemagne, où chaque élève qui fréquente un cours préparatoire ou élémentaire reçoit à la rentrée une casquette fluorescente et réfléchissante, il conviendrait de prendre en France des mesures pour améliorer la visualisation des enfants sur le chemin de l'école. L'application systématique et obligatoire dès la fabrication de bandes réfléchissantes sur les cartables contribuerait à cet objectif pour plus de sécurité en faveur des écoliers. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de prendre des mesures en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Weber](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37971

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1999, page 6791

Question retirée le : 8 mai 2000 (Fin de mandat)